title : Journal de l’Empire (1809-03-22), Théâtre français, *George Dandin*.

creator : Julien-Louis Geoffroy

editor : OBVIL

copyeditor : Charlotte Dias (OCR et stylage sémantique)

publisher : Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL

issued : 2016

idno : http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/journaldelempire/1809/theatrefrancais/george-dandin

source : Journal de l’Empire, Paris, Lenormant, 22 mars 1809.

created : 1809

language : fre

# Théâtre français. *George Dandin*.

Peu de lecteurs savent lire, c’est-à-dire entendent bien ce qu’ils lisent : la plupart, soit mauvaise foi, soit défaut d’intelligence ou d’attention, mettent les erreurs de leur imagination à la place des idées de l’écrivain, et lui font dire tout autre chose que ce qu’il a dit. Voici un exemple frappant de cette méprise, ou plutôt de cette injustice, dont je ne suis que trop souvent la victime.

Je viens de recevoir une réclamation des plus étranges, de la part d’un inconnu qui se nomme Dubois Saint-Prix, et qui s’intitule *ancien membre de l’Université*. Je crois devoir y répondre, quoiqu’elle n’ait aucun motif raisonnable, parce que j’y trouve la matière, et d’une petite discussion historique qui ne peut être désagréable au public, et d’une petite leçon de logique qui peut être fort nécessaire même à un ancien membre de l’Université.

Quand on veut critiquer et réfuter, il faut commencer par citer exactement. Le réclamant a cru devoir s’affranchir de cette loi sacrée : « Je lis, dit-il, dans le *Journal de l’Empire du* 15 *de ce mois que* Bertrand de Sottenville désignait un duc de la Feuillade, qui avait obtenu la faveur de lever un régiment pour le mener au siège de Candie. » Puisque c’est là le corps du délit, le devoir de l’accusateur était de l’exposer d’une manière plus fidèle. Je vais rétablir mon texte dans toute sa pureté, en soulignant les mots qu’on en a retranchés.

« Bertrand de Sottenville … désignait, *dit-on*, un duc de la Feuillade qui, *dans son enthousiasme chevaleresque*, avait *sollicité* et obtenu la faveur de lever *à ses faits* un régiment, pour le mener au siège de Candie. » Je vois d’ici mes lecteurs étonnés, cherchant ce qu’on peut trouver de répréhensible dans cette phrase, qui elle peut offenser, à qui elle fait tort, et ne pouvant réussir à deviner cette énigme, quoiqu’ils aient l’honneur d’en deviner tous les jours. Mon censeur m’accuse de mensonge : Cette anecdote, dit-il, *est démentie par l’histoire, et voici les faits : Louis XIV, allié des Turcs, parut blâmer cette expédition*. De quelle expédition s’agit-il ? Est-ce du siège de Candie, ou du régiment qu’y mena la Feuillade ? *Parut blâmer* est une expression bien impropre. Louis XIV fit bien plus que *paraître blâmer* ; car il envoya six ou sept mille hommes au siège de Candia, sous le commandement du duc de Beaufort et du duc de Navailles. Beaufort et une partie de ses guerriers y périrent par l’effet d’un magasin de poudre et de grenades qui sauta dans les tranchées. Louis XIV, peu de temps après cet événement, rappela ses troupes de Candie.

*M. de la Feuillade*, continue le censeur, *équipa, à ses frais, sans se ruiner et sans permission, six cents gentilshommes, et il eut sous ses ordres un prince du sang et l’élite de la noblesse française*. Le même fait est ainsi rapporté par Voltaire, au chapitre X du Siècle de Louis XIV : « La Feuillade, simple gentilhomme français, fit une action qui n’avait d’exemple que dans les anciens temps de la chevalerie ; il mena près de trois cents gentilshommes à Candie, à ses dépens, quoiqu’il ne fût pas riche… Ce secours ne servit qu’à retarder la prise de quelques jours, et à verser du sang inutilement. »

Il me semble que mon anecdote, au lieu d’être démentie par l’histoire, est assez bien confirmée par les faits. En quoi différons-nous donc mon censeur et moi ? Ne sommes-nous pas d’accord tous les deux, que M. de la Feuillade leva un régiment à ses frais, et le conduisit au siège de Candie ? Voilà le trait essentiel. Il est vrai que je n’ai pas dit que ce régiment fût composé de gentilshommes, l’élite de la noblesse ; que ces gentilshommes fussent au nombre de six cents, et qu’il y eût parmi eux un prince de sang, servant sous les ordres d’un simple gentilhomme. Quelqu’honorables que soient ces circonstances à M. de la Feuillade, elles n’étaient pas de mon sujet ; je n’en conteste point la vérité, mais je n’avais point de place à leur donner dans mon article.

Que M. de la Feuillade, qui n’était pas riche, au dire de Voltaire, se soit ruiné ou non, en équipant à ses frais un corps de six cents gentilshommes, qu’importe ? Ce n’est point là la question. Mais qu’il ait levé et conduit au siège de Candie cette brillante troupe *sans permission*, je dirai à mon censeur : avec votre permission, cela est impossible ; et pour sentir cette impossibilité, il ne faut qu’une légère connaissance de la constitution de la monarchie française sous la troisième dynastie. Au reste, un ancien membre de l’ancienne Université peut fort bien ignorer les usages de Louis XIV et de sa cour. Il faut lui pardonner de n’avoir pas appris dans son collège qu’une action d’un si grand éclat et d’une telle importance ne pouvait avoir lieu sans la permission ou l’agrément du roi, quoique ce fût un particulier qui en fit les frais.

C’est donc bien en vain que M. Dubois Saint-Prix m’accable des autorités historiques les plus foudroyantes. Je respecte infiniment le P. Bouhours, auteur de la *Vie de Pierre d’Aubusson*, grand-maître de Malte ; je n’ai pas moins de vénération pour le P. Anselme, historien de la Maison de France et des grands-officiers ; je crois fermement tout ce qui est renfermé dans le Journal de l’expédition de Candie. Que veut-on de moi, et quel aveu prétend-on m’arracher en me faisant avaler tout ce fatras d’érudition inutile et déplacée ? J’estime et j’honore, autant que mon censeur lui-même, le brave la Feuillade qui se distingua à la bataille de Rhétel qui bâtit les Turcs à Saint-Gothard, et le premier fit voir à la France cinq pièces d’artillerie et trente étendards enlevés aux Musulmans. Si je n’ai pas fait un étalage de tous ces titres de gloire, c’est que je faisais un article sur *George Dandin*, et non pas une histoire de l’illustre la Feuillade.

Encore une fois, où veut-on en venir ? De quoi se plaint-on ? Je crois l’entrevoir dans ces paroles : *Pensez-vous, Monsieur, que Molière ait osé se moquer d’une expédition où l’on voyait un prince de sang, un favori du roi, et l’élite de la noblesse française*? Non, Monsieur, je ne le pense pas ; et rien, dans mon article, ne peut faire soupçonner que je l’aie pensé. Si vous n’eussiez pas supprimé de ma phrase, le *dit-on*, vous auriez vu que je ne voulais indiquer qu’une allusion que le public fit dans le temps, de l’action de Bertrand de Sottenville, à l’expédition de M. de la Feuillade. Mais quel auteur est responsable des fausses applications auxquelles son ouvrage peut donner lieu ? Molière, sans doute, n’était pas capable de jeter du ridicule sur un trait héroïque ; mais des esprits injustes et malins peuvent lui en avoir prêté l’intention.

Peut-être mon censeur ne connaît-il pas le *Commentaire de Molière* par M. Bret : c’est à l’ombre de M. Bret que je prétends me mettre à l’abri du P. Bouhours et du P. Anselme. Que dit ce commentateur de Molière, dans ses observations sur *George Dandin*, et spécialement sur cette phrase du baron de Sottenville ? *J’ai eu un aïeul, Bertrand de Sottenville, qui fut si considéré de son temps, que d’avoir permission de vendre tout son bien pour le voyage d’outre-mer*. « On fit dans le temps l’application de ce trait comique à M. de la Feuillade, qui avait sollicité et obtenu la permission de mener en Candie, à ses dépens, une centaine de Gentilshommes pour combattre les Turcs…C’est un des derniers traits de la chevalerie française. »

Pensez-vous, monsieur Dubois Saint-Prix, être fondé à me faire quelque reproche, pour avoir employé dans un article sur *George Dandin*, une observation tirée d’un *Commentaire sur Molière*, imprimé, avec approbation du censeur et privilège du roi, plusieurs années avant la révolution ? Ni Molière, ni M. Bret, ni moi, n’avons eu la plus légère envie de rire d’un enthousiasme chevaleresque qui a quelque chose de sublime : ce sont les prétendus sages du dix-huitième siècle qui ont essayé de jeter du ridicule sur les Croisades. Cet élan d’un généreux courage qui sacrifie la fortune à la gloire, était trop au-dessus du calcul philosophique pour ne pas offrir aux yeux de ces froids penseurs une nuance de folie. C’était, dans des siècles appelés barbares, une faveur insigne pour un chevalier français, pour un vassal de la couronne ; d’obtenir de son suzerain la liberté de vendre tous ses fiefs, d’armer à ses dépens une troupe de guerriers, de passer avec eux les mers, et de voler à leur tête, au champ d’honneur. Cet héroïsme a dû perdre de son prix, lorsque dans des siècles plus polis, il a eu pour juges des philosophes persuadés que le premier objet de l’ambition doit être de faire fortune.

Dans la comédie de Molière, le baron de Sottenville cite sérieusement ce trait de son aïeul comme très glorieux pour sa famille, et il l’est en effet : ce n’est pas sur ce trait que tombe le ridicule, mais sur la sotte vanité et la jactance grossière de ce baron campagnard, qui, très mail à propos, fait parade des faits de ses aïeux, devant un courtisan qui se moque de lui, et ne songe qu’à faire l’amour à sa fille. Voltaire, M. Bret et moi, nous avons eu soin de remarquer que l’action de M. de la Feuillade semblait avoir été inspirée par l’esprit de ‘ancienne chevalerie. Que fallait-il de plus à M. Dubois Saint-Prix ? Quelle offense, quel ressentiment a pu lui dicter la fin de sa lettre qui est conçue en ces termes :

*Les principes dont M. Geoffroy fait profession, le courage avec lequel il a défendu les opprimés, me sont de sûrs garants qu’il sera la premier à désavouer une erreur échappée à sa plume, qui ne fait aucun tort à ses talents, et qu’il ne s’opposera point à l’insertion de cette lettre*.

Loin de m’y opposer, je l’insère moi-même, et j’y joins un commentaire ; mais je demande toujours ce qu’ont de commun mes principes et les opprimés, avec M de la Feuillade et son expédition en Candie ? Je n’ai point d’erreur à désavouer : s’il y a ici quelque erreur, elle est tout entière dans l’imagination du censeur. Je suis fâché, pour l’honneur de l’Université, qu’un de ses anciens membres n’ait pas pris le temps de penser et de réfléchir avant que d’écrire. Si je me suis si fort étendu sur cette singulière inadvertance, c’est uniquement pour avoir l’occasion de supplier mes lecteurs d’y regarder à deux fois avant de me condamner, et d’avoir la charité de supposer que je sais à-peu-près ce que je dis. Déjà plusieurs de ceux qui se sont trop pressés de triompher de mes prétendues erreurs, ont v s’évanouir promptement un triomphe qui n’existait que dans leur idée ; ils ont été surpris de se voir confondus, quand ils se flattaient de me trouver sans réplique. Leurs attaques ont cela d’avantageux pour moi, qu’elles me fournissent e sujet d’une variété amusante, capable de délasser les lecteurs de l’uniformité de la littérature et des spectacles. Ces réponses sont les articles que je fais le plus aisément et avec le plus de plaisir, parce que je suis sûr de n’y avoir d’autre tort que celui d’avoir raison.